

# Légal ou brutal ? Le dragage du Rhône crée des remous

Le Collectif Antinucléaire 84 conteste les méthodes et les relevés de la CNR.

Le Collectif Antinucléaire 84 accuse. "Le dragage du Rhône sur le bras d'Avignon a été réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) au mépris de la santé des populations et du principe de précaution." Au mois de juillet dernier, entre le port du Pontet et le pont Daladier, la CNR effectue un dragage pour "maintenir le chenal navigable à trois mètres de profondeur et 60 mètres de largeur", explique Anne Mery, directrice de communication de la CNR. Ainsi, près de 20 000 m<sup>3</sup> de graviers ont été extraits et déposés dans une fosse naturelle du fleuve, à hauteur du pont de l'Europe. Une opération nécessaire donc, mais qui susci-

**"Les fonds n'ont pas été analysés comme il avait été demandé."**

JEAN REVEST

te, dans ce cas précis, un débat contradictoire. D'après Jean Revest, porte-parole du Collectif Antinucléaire 84, "les fonds sédimentaires n'ont pas été analysés comme il avait été demandé lors de l'enquête publique, en mars." Cette analyse avant, pendant et après le dragage consiste à relever le taux de pollution, notamment de polychlorobiphényles (PCB), de polluants chimiques



Le Collectif Antinucléaire 84 accuse la Compagnie Nationale du Rhône d'avoir réalisé un dragage sans appliquer le principe de précaution demandé lors de l'enquête publique, en mars 2010. / PHOTO J.C. HIÉLY

et nucléaire, dans le Rhône. "Ils ont fait ce qu'ils voulaient. Officieusement, ils (NdIr: la CNR) ont effectué un prélèvement de la turbidité qui indique simplement si l'eau est claire ou foncée." Conséquence, les PCB et autres polluants n'ont pas pu être détectés. Pas de détection, donc pas de nettoyage. Les dangers sont donc très grands pour la population et pour l'environ-

nement. "Si les gens se baignent dans de l'eau contaminée par les PCB, ils risquent de développer des cancers." Côté terre, "les sols vont être pollués, ils le sont déjà, d'ailleurs. Les fruits et légumes peuvent être contaminés", s'alarme le porte-parole.

Face à ces accusations, la Compagnie Nationale du Rhône répond. "Le dragage est un dossier extrêmement suivi. Nous

avons des comptes à rendre", explique Michel Carret, le directeur régional de la CNR. Ainsi, ce chantier aurait fait l'objet d'un dossier technique déposé auprès des services du SNRS (Service de la Navigation Rhône et Saône) qui assure la police de l'eau et l'ONEMA (Office National de l'eau et des milieux aquatiques) pour la police de la pêche. Des prélèvements réalisés en

## KESAKO ?

► **LE DRAGAGE** C'est une opération qui consiste à prélever des matériaux du fond de la mer ou du fleuve, soit pour les exploiter, soit pour réaliser des travaux de génie portuaire. Par exemple, un creusement de bassins ou de chenaux, ou un entretien pour se débarrasser des sédiments amassés. C'est le cas pour le Rhône. Pourquoi est-ce dangereux pour l'environnement ? Lors qu'il y a un taux de pollution élevé dans l'eau, le dragage remue les sédiments pollués. Ainsi de subtiles variations du pH, du taux d'oxygène peuvent remobiliser des toxiques étaient antérieurement, au moins, provisoirement piégés dans le compartiment sédimentaire. Chaque opération doit donc être entreprise dans un cadre réglementaire strict et respectueux de l'environnement.

► **CLAPPER** C'est déplacer les graviers et les matériaux et les remettre un peu plus loin dans les profondeurs.

mars, confirmeraient l'absence de limons qui sont les seuls matériaux susceptibles d'être pollués par des PCB. "S'il y avait eu des polluants, les matériaux n'auraient pas été clappés, c'est-à-dire remis dans l'eau. Nous respectons la réglementation en tout point", ajoute-t-il. Le rapport final du dragage sera transmis au SNRS à l'automne 2010.

Stéphanie Marin